



## Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

-----  
**Séance du 28 juin 2022**

Délégués syndicaux en exercice : 45

**Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Conseil  
Départemental du Doubs, salle JOUBERT, 8 avenue de la Gare d'Eau à BESANÇON,  
sous la présidence de M. Cyril DEVESA, Président.**

*La séance est ouverte à 18h15 et levée à 19h20*

### **Étaient présents :**

**G.B.M :** BAILLY Guillaume (à partir de 18h43) ; BERNARD Franck ; BOUSSET Jean-Marc ; CAULET Claudine ; CONTINI Jean-Claude ; DEVESA Cyril ; FIETIER Vincent ; GALLIOU Françoise ; HUOT Daniel ; JACQUIN Denis ; LAIDIE Franck ; LAMBERT Marie ; LEGAIN Olivier ; MAGNIN-FEYSOT Christian ; MAILLARD Valérie ; MÉNESTRIER Jean-François ; MICHEL Marie-Thérèse ; NAPPEZ Anthony ; PARIS Daniel ; POUJET Yannick ; TERZO André ;  
**C.C.L.L :** MESNIER Christian ; STADELMANN Jean-Claude ; PRILLARD Angèle  
**C.C.V.M :** /

### **Étaient excusés :**

**G.B.M :** AEBISCHER Elise et BILLEREY Pascale, sa suppléante ; COUDRY Sébastien et BAEHR Frédérique, sa suppléante ; DUSSAUCY Nadine ; GAGLIOLO Lorine ; LEMERCIER Myriam  
**C.C.L.L :** CHOPARD Félix ; COULET Gérard et FESSELIER Catherine, sa suppléante ; CRETIN Emmanuel ; GARNIER Christophe et GOSSE Pascal, son suppléant ; MONNIER Alain ; NICOLET Mickaël  
**C.C.V.M :** BERCOT Françoise, suppléante de GAUTHIER André ; MORALES Roland

**Secrétaire de séance :** LAMBERT Marie

### **Procuration de vote :**

**Mandants :** BAILLY Guillaume (jusqu'à 18h43) ; CHOPARD Félix ; GAGLIOLO Lorine ; Nadine DUSSAUCY

**Mandataires :** LEGAIN Olivier (jusqu'à 18h43) ; Angèle PRILLARD ; CAULET Claudine ; Jean-Marc BOUSSET

PRÉVENTION

## **CONVENTION DE PARTENARIAT 2022-2023** **CARTE AVANTAGES JEUNES**

**Rapporteur** : Monsieur Olivier LEGAIN, Vice-Président

Depuis 5 ans, le SYBERT est partenaire du CRIJ (Centre régional d'Information Jeunesse de Bourgogne-Franche-Comté) dans le cadre du dispositif « Carte Avantages Jeunes ».

Ce dispositif permet aux jeunes de moins de 30 ans d'obtenir des réductions et des gratuités dans les domaines de la culture, des loisirs, des sorties et de la vie pratique en Bourgogne-Franche-Comté.

Dans ce cadre, le SYBERT propose une visite gratuite du Pôle de Valorisation des déchets pour 2 personnes. Cette visite consiste en une présentation du centre de tri suivie d'un atelier de fabrication de produits ménagers naturels.

Deux formats sont possibles :

- Pour les 8-18 ans de 14 heures-16 heures durant les vacances scolaires : les enfants de moins de 18 ans doivent être accompagnés d'un adulte.
- Pour les 18-30 ans de 18 heures-20 heures.

Le partenariat court sur une année scolaire, à savoir du 1<sup>er</sup> septembre 2022 au 31 août 2023. Pour chaque groupe d'âge, 3 créneaux sur l'année sont proposés.

Ce dispositif est gratuit pour le SYBERT et permet de se faire connaître auprès du jeune public (l'offre est présente sur le livret papier).

**A l'unanimité, le Comité valide le projet de convention de partenariat avec le CRIJ et autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer cette convention.**

Rapport adopté à l'unanimité.

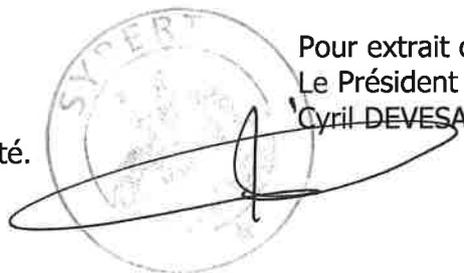
Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Pour extrait conforme,  
Le Président du SYBERT,  
Cyril DEVESA





**Convention de partenariat**  
Avantage unique  
du 01/09/2022 au 31/08/2023

**ENTRE**

Info Jeunes Bourgogne-Franche-Comté  
27 rue de la République  
25000 Besançon  
03 81 21 16 10  
ij25-besancon@avantagesjeunes.com  
www.avantagesjeunes.com

**ET**

SYBERT  
4 rue Gabriel Plançon  
25000 Besançon  
03 81 87 89 40

**Contact :**

Sandrine Renaud  
sandrine.renaud@sybert.fr

Vos identifiants de connexion à votre espace partenaire carte Avantages Jeunes sur [www.avantagesjeunes.com](http://www.avantagesjeunes.com) :

LOGIN : sybert

**Article 1. La carte Avantages Jeunes**

Le dispositif "carte Avantages Jeunes" est une action du réseau Info Jeunes Bourgogne-Franche-Comté. Il est destiné à tout jeune âgé de moins de 30 ans le jour d'acquisition de la carte. Il est valable du 1er septembre au 31 août de l'année suivante.

Ce dispositif permet aux jeunes d'obtenir des réductions et des gratuités dans les domaines de la culture, des loisirs, des sorties et de la vie pratique en Bourgogne-Franche-Comté. Il participe activement au développement de l'autonomie, de la prise d'initiative et de la responsabilité du jeune. Il permet d'impulser des pratiques culturelles et sportives en favorisant leur accès et en cherchant à les rendre habituelles. Il est décliné en 9 éditions :

- Besançon Haut-Doubs
- Dijon Métropole
- Haute-Saône
- Jura
- Montbéliard
- Nièvre
- Saône-et-Loire
- Territoire de Belfort
- Yonne

**Article 2. Les engagements réciproques**

Info Jeunes Bourgogne-Franche-Comté s'engage à :

- Inscrire gratuitement le nom du partenaire SYBERT sur [www.avantagesjeunes.com](http://www.avantagesjeunes.com) et dans le livret de l'édition « Besançon, Haut-Doubs » à laquelle est rattachée l'organisme.
- Créer un lien vers le site « <http://www.sybert.fr> » depuis la page de [www.avantagesjeunes.com](http://www.avantagesjeunes.com) présentant l'avantage proposé.
- Effectuer une campagne de communication régionale sur le dispositif carte Avantages Jeunes.
  - Fournir gratuitement les supports de communication (affiches, flyers, autocollants...) au partenaire SYBERT.
  - Mettre à disposition du partenaire SYBERT un login et un mot de passe lui permettant d'accéder à son espace partenaire sur internet pour gérer en ligne sa convention de partenariat et analyser l'impact de l'avantage proposé.

Le partenaire SYBERT s'engage à :

- Appliquer l'avantage unique suivant, du 01/09/2022 au 31/08/2023 :
  - Une visite gratuite du pôle de valorisation des déchets pour 2 personnes
  - La présentation du centre de tri est suivie d'un atelier de fabrication de produits ménagers naturels.

**Pour les 8-18 ans de 14h-16h durant les vacances scolaires :**

les enfants de moins de 18 ans doivent être accompagnés d'un adulte (limité à un accompagnant par famille) :

mercredi 26 octobre 2022  
mercredi 15 février 2023  
mercredi 12 avril 2023

**Pour les 18-30 ans de 18h-20h :**

jeudi 10 novembre 2022  
jeudi 16 mars 2023  
jeudi 25 mai 2023

**Réservation obligatoire sur [www.sybert.fr](http://www.sybert.fr) ou sur [prevention@sybert.fr](mailto:prevention@sybert.fr)**

L'avantage ci-dessus est valable pour les titulaires de carte Avantages Jeunes des éditions suivantes : Besançon, Haut-Doubs.

L'avantage proposé n'est pas cumulable avec les soldes, les promotions ou d'autres réductions (carte de fidélité...).

- Consentir l'avantage ci-dessus à tous les titulaires de la carte Avantages Jeunes qui présentent le coupon au format papier (détachable du livret) ou dématérialisé (smartphone), et leur carte Avantages Jeunes (en version physique ou numérique).
- Ne pas proposer un avantage supérieur dans le cadre d'autres partenariats.

- Apposer de façon visible, et pendant toute la durée de la convention, l'autocollant "carte Avantages Jeunes" sur la porte d'entrée ou la caisse ou en vitrine.

- Apposer différents supports de communication au choix (adhésif, affiche, flyer...) dans son (ses) établissement(s) afin que les jeunes visualisent le partenariat.

- Créer un lien vers [www.avantagesjeunes.com](http://www.avantagesjeunes.com) et mentionner le partenariat carte Avantages Jeunes sur son site internet « <http://www.sybert.fr> »

- Mentionner le partenariat conclu dans le cadre de la présente convention sur les supports de promotion de la prestation pour laquelle l'avantage est consenti.

- Fournir un visuel (photo et logo) pour la mise en évidence de l'avantage proposé dans les supports décrits précédemment.

- Communiquer avant le « 01/10/2023 » au service carte Avantages Jeunes, le nombre d'avantages consentis aux titulaires de carte Avantages Jeunes dans le cadre de la présente convention.